

L'adhésion aux EEDF implique un engagement annuel, tant au niveau de la présence des enfants que de l'implication des familles. Le groupe est organisé et fonctionne uniquement grâce à des bénévoles : parents et responsables chargés de l'animation. La participation financière, composée d'une adhésion nationale et d'une participation aux WE de Groupe, est à acquitter au moment de l'adhésion :

## 1 Cotisation à l'organisme national des EEDF

### QUE COUVRE-T-ELLE ?

- les assurances couvrant les activités des adhérents,
- la communication et l'information auprès des adhérents,
- les actions de développement du Mouvement,
- la formation des responsables bénévoles,
- les adhésions des EEDF au Scoutisme Français et au Scoutisme Mondial

### RÉFORME DE LA COTISATION

L'association des EEDF étant reconnue d'utilité publique, la cotisation est assimilable à un don, donnant droit à l'émission d'un reçu fiscal permettant de déduire de ses impôts sur le revenu 66% du montant de la cotisation.

À partir du 1er septembre 2015, les cotisations évoluent vers un système plus équitable, basé sur le quotient familial de l'impôt sur le revenu et tenant compte du dispositif de défiscalisation. Nous vous proposons ainsi plusieurs tarifs d'adhésion :

#### Tarifs jeunes (- 18 ans)

Quotient Familial de l'impôt sur le revenu*	inférieur à 9 600 €	de 9 601 à 16 800 €	de 16 801 à 26 400 €	supérieur à 26 401 €
Cotisation 1 <sup>er</sup> enfant	20 €	60 €	90 €	120 €
après défiscalisation	20 €	20 €	30 €	40 €
Cotisation enfants suivants	15 €	45 €	70 €	90 €
après défiscalisation	15 €	15 €	23 €	30 €

(\*) Quotient familial de l'impôt sur le revenu = revenu fiscal de référence / nombre de parts

## 2 Frais de participation aux week-end

### QUE FINANCENT-ILS ?

- les coûts réels de fonctionnement : hébergement et repas
- une grande partie des investissements annuels indispensables pour réaliser les projets d'activités : matériel, tentes et formations des animateurs (l'autre partie étant financée par le camp d'été)

### MONTANTS POUR 2015-2016

L'équipe de groupe a décidé de reconduire le montant de participation de 30€ par WE, tout en appliquant une dégressivité pour les fratries.

Une annualisation des paiements est mise en place, en tenant compte des 8 sorties Garagai prévues au calendrier. Le rassemblement régional de Mai 2016 n'en fait pas partie.

- > Frais annuels pour le 1<sup>er</sup> enfant : 30€ x 8 = 240€
- > Frais annuels pour le 2<sup>ème</sup> enfant : 25€ x 8 = 200€
- > Frais annuels pour le 3<sup>ème</sup> enfant : 20€ x 8 = 160€

Le paiement peut être effectué soit :

- en totalité lors de l'adhésion
- en 3 chèques remis lors de l'adhésion et qui seront encaissés au cours de l'année : octobre 2015 / janvier 2016 / avril 2016.

**ABSENCES** Chaque enfant est inscrit par défaut aux 8 we. En cas d'absence, signalée 7 jours avant le WE ou justifiée médicalement, une somme forfaitaire de 15€ vous sera remboursée en fin d'année et ce, dans la limite de 2 WE maximum sur l'année.

En cas de départ en cours d'année : Tout trimestre commencé est dû. Un remboursement des périodes restantes sera effectué. 1<sup>er</sup> trimestre = octobre à décembre / 2<sup>nd</sup> trimestre = janvier à mars / 3<sup>ème</sup> trimestre = avril à juin.